

[Avis de l'ADEME sur le bois énergie : carbone, écosystèmes et pollution de l'air](#)

18 décembre 2023

L'Agence de la transition écologique (ADEME) a publié en novembre un avis sur le bois énergie, première source d'énergie renouvelable en France. Elle devrait se développer dans les prochaines années, en lien avec les objectifs de transition énergétique et de valorisation de la ressource forestière. Concernant le climat, les auteurs rappellent que le bilan carbone du bois énergie dépend du contexte (pratiques de gestion, ressource mobilisée, etc.) et de l'horizon temporel considéré. L'avis souligne que les modalités de récolte (mécanisation, prélèvement de certains compartiments, etc.) sont à penser en fonction de leurs impacts sur les écosystèmes. Il rappelle cependant que les coupes rases, fortes, de rajeunissement, etc., sont rarement en lien avec le bois énergie, mais font partie des itinéraires sylvicoles classiques, ou bien sont réalisées pour des motifs sanitaires. Finalement, la combustion du bois énergie est le principal émetteur de particules fines et les efforts doivent porter sur ce point (isolation, remplacement des appareils, etc.).

Flux de bois dans la filière forêt-bois française 

Source : ADEME

Lecture : le bois énergie, en bas à droite, représente un volume d'environ 40 Mm³ chaque année. Il a des synergies avec les autres usages du bois (ex. bois d'œuvre) en raison de l'existence de coproduits ou de recyclage (flèches grises).

Source : [ADEME](#)